

N° 494

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 2009

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des ministres de la République d'Albanie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure,

Par M. Didier BOULAUD,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Josselin de Rohan, *président* ; MM. Jacques Blanc, Didier Boulaud, Jean-Louis Carrère, Jean-Pierre Chevènement, Robert del Picchia, Jean François-Poncet, Robert Hue, Joseph Kergueris, *vice-présidents* ; Mmes Monique Cerisier-ben Guiga, Joëlle Garriaud-Maylam, MM. André Trillard, André Vantomme, Mme Dominique Voynet, *secrétaires* ; MM. Jean-Paul Alduy, Jean-Etienne Antoinette, Robert Badinter, Jean-Michel Baylet, René Beaumont, Jacques Berthou, Jean Besson, Michel Billout, Didier Borotra, Michel Boutant, Christian Cambon, Marcel-Pierre Cléach, Raymond Couderc, Mme Michelle Demessine, M. André Dulait, Mme Josette Durrieu, MM. Jean Faure, Jean-Paul Fournier, Christophe-André Frassa, Mme Gisèle Gautier, M. Jacques Gautier, Mme Nathalie Goulet, MM. Jean-Noël Guérini, Michel Guerry, Hubert Haenel, Robert Laufoaulu, Philippe Madrelle, Pierre Mauroy, Rachel Mazuir, Jean-Luc Mélenchon, Louis Mermaz, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean Milhau, Charles Pasqua, Xavier Pintat, Bernard Piras, Christian Poncelet, Yves Pozzo di Borgo, Jean-Pierre Raffarin, Daniel Reiner, Roger Romani, Mme Catherine Tasca.

Voir le(s) numéro(s) :

Sénat : 315 et 495 (2008-2009)

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION	5
I. L'ALBANIE, UN ETAT EN MUTATION VERS LA DÉMOCRATIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE	6
A. UN LOURD PASSIF HÉRITÉ DE LA PÉRIODE COMMUNISTE	6
B. UNE AMÉLIORATION DEPUIS 2005	6
II. L'ALBANIE FAIT APPEL À DE NOMBREUX PARTENAIRES POUR RENFORCER SON ETAT DE DROIT	7
A. UN PAYS SOUCIEUX D'AMÉLIORER SA SITUATION SÉCURITAIRE	7
B. LE PRÉSENT ACCORD RENFORCE LA PLACE DE LA FRANCE DANS CE DISPOSITIF DE SOUTIEN	8
EXAMEN EN COMMISSION	11
PROJET DE LOI	12
ANNEXE 1 - ETUDE D'IMPACT	13
ANNEXE 2 – LES RELATIONS FRANCO-ALBANAISES	14
ANNEXE 3 – LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ALBANIE	16

Mesdames, Messieurs,

La France a déjà conclu une quarantaine d'accords de coopération en matière de sécurité intérieure, dont une vingtaine avec des pays européens.

Le ministère des affaires étrangères et européennes a déposé sur le Bureau du Sénat une dizaine de nouveaux accords de ce type, conclus, pour cinq d'entre eux, avec des pays d'Europe méditerranéens ou balkaniques. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a récemment examiné l'accord passé avec la Slovénie, et le Sénat a adopté l'accord avec la Croatie.

C'est à la demande de l'Albanie que des négociations ont été entreprises en 1995, pour l'établissement d'une coopération policière portant sur des aspects techniques et opérationnels. Ce texte, signé à Paris le 15 mai 2008, reprend l'ensemble des dispositions de l'accord-type de 2002, servant de base à des négociations de cet ordre.

I. L'ALBANIE, UN ETAT EN MUTATION VERS LA DÉMOCRATIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

A. UN LOURD PASSIF HÉRITÉ DE LA PÉRIODE COMMUNISTE

La sortie du communisme a été particulièrement difficile, et la transition démocratique s'est opérée plus tardivement que dans les autres pays de la zone, sans doute du fait de l'autarcie intellectuelle, politique et économique à laquelle le Président Enver Hoxha avait contraint l'Albanie. Le maintien d'un régime stalinien, avec un culte de la personnalité très développé, ne s'est affaibli que lentement, après sa mort, en 1985, et ce n'est qu'en 1991 que des élections pluralistes furent organisées.

L'Albanie a ainsi été durablement pénalisée par la difficulté à renouer des liens avec ses voisins du fait de son long isolement, et par la persistance de traditions culturelles et sociales incompatibles avec les règles de la démocratie parlementaire.

B. UNE AMÉLIORATION DEPUIS 2005

Cependant, ces dernières années ont été caractérisées par un assainissement de la situation politique, illustré par les élections législatives du 3 juillet 2005, qui constituaient la première alternance démocratique et pacifique dans l'histoire de l'Albanie.

Les législatives du 28 juin 2009 ont été caractérisées par une amélioration de l'établissement des listes électorales, mais leur déroulement a fait l'objet de réserves de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

Elu en 2005, le Premier ministre, M. Berisha, ancien Président de 1992 à 1997, a mis en œuvre un programme centré sur la lutte contre la corruption, le crime organisé et les trafics, ainsi que sur des réformes d'inspiration libérale destinées à préparer l'Albanie à une future adhésion à l'UE, et à attirer les investisseurs étrangers. Il s'est appuyé sur un gouvernement jeune et resserré, dont les membres sont issus d'une nouvelle génération, étrangère aux pratiques de pouvoir de l'appareil communiste.

L'intégration aux structures de l'UE et de l'OTAN est un objectif commun à tous les partis politiques albanais.

La signature, le 12 juin 2006, de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union Européenne représente une avancée pour l'Albanie. Les instances européennes ont cependant rappelé à ce pays la nécessité de **poursuivre ses réformes et d'assurer leur mise en œuvre effective, en particulier dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, du renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire, et de la liberté des moyens d'information.**

Le second objectif de l'Albanie était son intégration à l'OTAN, réalisée lors du sommet de Strasbourg-Kehl au printemps 2009.

II. L'ALBANIE FAIT APPEL À DE NOMBREUX PARTENAIRES POUR RENFORCER SON ETAT DE DROIT

A. UN PAYS SOUCIEUX D'AMÉLIORER SA SITUATION SÉCURITAIRE

La situation de la sécurité intérieure reste à améliorer aux dires mêmes des Albanais. En effet, la criminalité s'est développée après la chute du régime totalitaire en 1990 ; l'apparition des réseaux de prostitution et de trafic de stupéfiants a été rapide. En quinze ans, l'Albanie s'est retrouvée sous l'emprise d'organisations mafieuses pratiquant le blanchiment d'argent, la corruption et les trafics en tout genre (drogue, traite des êtres humains, contrebande de cigarettes, trafics de véhicules et d'armes notamment). Sa proximité avec l'Europe occidentale a entraîné, de 1997 à 2002, une vague d'immigration clandestine considérable, notamment vers l'Italie et la Grèce.

Il faut cependant relever les bons résultats de la police d'Etat albanaise, qui a contribué en 2008 au démantèlement de 82 groupes criminels.

Le présent accord vise à donner une base légale à notre coopération bilatérale en matière de sécurité intérieure. Notre pays soutient ainsi l'engagement du ministère albanais de l'Intérieur de renforcer l'État de droit, et d'améliorer les normes opérationnelles de sa police.

Pour y parvenir, l'Albanie a conclu de nombreux accords de coopération en matière de sécurité intérieure, manifestant ainsi sa volonté d'améliorer le fonctionnement de ses services de police, et d'en renforcer la compétence. **Quatorze accords ont ainsi été conclus**, notamment avec les principaux voisins de l'Albanie : Bulgarie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Slovénie, Croatie, Monténégro, Macédoine, Turquie, mais aussi avec comme l'Italie, la Grèce, l'Autriche, la Hongrie, la Suisse et l'Espagne.

Huit pays européens ont ouvert un poste d'attaché de sécurité intérieure : l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Norvège, l'Italie, la Grèce. Les Etats-Unis sont également un partenaire de l'Albanie.

Certains de ces pays mènent une coopération bilatérale technique.

- l'Italie déploie l'« INTERFORZA », composée de personnels italiens de la Police, des Carabiniers et de la Garde des Finances, présente en Albanie depuis 1997. Elle apporte des aides financières à la Police d'Etat albanaise ; la puissance de ce dispositif est liée à la présence en Italie d'une importante communauté albanaise et leur participation à des activités criminelles.

- la Grande Bretagne a assuré le financement d'un laboratoire de destruction des produits stupéfiants.

- L'Allemagne a financé des matériels destinés aux forces spéciales d'intervention (90.000 €).

- L'Autriche est très active dans la scolarisation de cadre dans des écoles de Police.

- Les Etats-Unis déploient l' « International Criminal Investigative Training Assistance Program » (I.C.I.T.A.P.), organisation du département d'Etat de la Justice américaine visant à aider les autorités albanaises à mettre en vigueur des normes législatives permettant le respect des droits de l'homme, la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme. Les effectifs sont d'une vingtaine de magistrats et policiers placés auprès des plus hautes autorités albanaises.

Une mission d'assistance de la Commission européenne à la Police albanaise (PAMECA : « Police Assistance Mission of European Community to Albania ») a également été mise en place en décembre 2002. Cette mission est composée d'un personnel international d'une quinzaine de personnes venant des Etats membres de l'UE, et d'un effectif local de 21 personnes.

Elle vise à fournir des conseils, une formation et une expertise aux ministères de l'ordre public et de la justice, en vue notamment d'améliorer la coopération entre la police et les services d'instruction. Des formations et une assistance technique sont données à la police albanaise en matière de lutte contre la criminalité organisée, la contrefaçon et l'utilisation des technologies de l'information dans leurs services.

Depuis sa mise en place, 3 missions (PAMECA I, II, III) se sont succédé, pilotées respectivement par l'Espagne (2003-2004), l'Allemagne (2004-2007), la Grande-Bretagne et l'Autriche (2008-2011).

B. LE PRÉSENT ACCORD RENFORCE LA PLACE DE LA FRANCE DANS CE DISPOSITIF DE SOUTIEN

Un premier accord de coopération, portant essentiellement sur les domaines économique et culturel, a été conclu en 1994. **Le présent texte porte spécifiquement sur la coopération en matière de sécurité intérieure.**

Il permet d'élaborer des bases légales solides et détaillées d'une coopération tenant compte de l'évolution de la société et de la criminalité, et de soutenir l'engagement du Ministère de l'Intérieur albanaise à renforcer les fondations de l'Etat de droit et à développer la coopération opérationnelle pour permettre l'alignement de la Police d'Etat albanaise sur les normes de l'Union européenne, notamment dans les domaines de la criminalité organisée et de la police technique et scientifique.

Le rôle de notre pays dans ce domaine a crû de façon significative avec **l'ouverture en 1998 d'une délégation du Service de coopération technique internationale de police (S.C.T.I.P.) à Tirana, doté d'un attaché de sécurité intérieure**. Depuis septembre 2003, ce poste bénéficie de la présence d'un officier de liaison immigration.

Notre coopération technique est axée sur des missions d'experts français auprès des services spécialisés de la Police d'Etat albanaise, des visites en France des plus hautes autorités et la scolarité de leurs cadres francophones au sein de nos écoles de Police : Ecole nationale supérieure de police (ENSP) et Ecole nationale supérieure des officiers de police (ENSOP).

En 2007, 34 actions de formation ont porté sur la traite des êtres humains et les réseaux de prostitution (1), le trafic de véhicules volés (1), l'immigration irrégulière et la fraude documentaire (17) et la police technique et scientifique (3). Les 12 autres ont consisté en des visites en France de directeurs chargés de la lutte contre le crime organisé, la formation dans les écoles supérieures de police, la promotion du français, la gestion de crise, le maintien de l'ordre, la police de la circulation et la sécurité civile.

En 2008, les actions ont porté sur le maintien de l'ordre (mise à niveau d'unités de type CRS) et les techniques de protection rapprochée des personnalités (stage d'immersion au sein du groupe de protection de la police nationale).

En 2009, les actions de coopération technique porteront sur l'assistante aux groupes d'intervention (RAID) chargés de la lutte contre le terrorisme, la Brigade des Stupéfiants, la Brigade de Répression du Banditisme chargée de la lutte contre le trafic de véhicules volés.

Les autorités locales albanaises apprécient particulièrement ces actions de coopération technique réalisées par la France, en raison de leur niveau élevé de technicité par rapport aux programmations étrangères.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a examiné le présent rapport lors de sa réunion du 24 juin 2009.

M. Josselin de Rohan, président, a relevé le grand nombre de pays européens intervenant en matière de renforcement de la sécurité intérieure en Albanie.

En réponse, M. Didier Boulaud, rapporteur, a estimé que l'Albanie bénéficiait d'importants atouts dans sa progression vers la stabilité politique et la démocratie : ainsi, ce pays est ethniquement homogène -ce qui n'exclut pas la diversité des religions- et n'est donc pas entravé par les problèmes posés par la présence de minorités qui affaiblissent nombre de pays des Balkans. Il a souligné la volonté d'une nouvelle classe politique de « s'en sortir », et a estimé qu'elle récusait tout projet de « Grande Albanie ».

Puis la commission a adopté ce projet de loi et proposé que ce texte fasse l'objet d'une procédure d'examen simplifiée en séance publique.

PROJET DE LOI

(Texte proposé par le gouvernement)

Article unique¹

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil des Ministres de la République d'Albanie relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure, signé à Paris le 15 mai 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi.

¹ Voir le texte annexé au document Sénat n° 315 (2008-2009)

**ANNEXE 1 -
ETUDE D'IMPACT**

PROJET DE LOI

Autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République
française
et le Conseil des Ministres de la République d'Albanie relatif
à la coopération en matière de sécurité intérieure

FICHE D'ÉVALUATION JURIDIQUE

Cet accord ne nécessite pas de modifier le droit interne.

ANNEXE 2 – LES RELATIONS FRANCO-ALBANAISES

Source : MAEE

Relations politiques

Nos relations bilatérales reposent sur des liens anciens, qui se nourrissent du souvenir du rôle de la France lorsque celle-ci avait instauré un protectorat militaire dans la région de Korça en 1916 et de sa contribution à la formation de l'élite albanaise entre les deux guerres avec la création du lycée français de Korça.

Le dialogue politique à haut niveau est continu et confiant : La récente visite du Premier Ministre Sali Berisha, reçu par le Président de la République le 24 avril 2009, ainsi que la visite de travail en France du Ministre des Affaires étrangères Luzim Basha, le 12 octobre 2007, en témoignent.

Mme Jozephina Topalli, Présidente du parlement albanais est venue en visite à Paris en décembre 2008, ainsi que le Premier ministre Sali Berisha en avril 2009.

Relations économiques

Nos exportations en direction de l'Albanie ont progressé de 8,5 % en 2008, à 23,8 MEUR. Ce bon résultat est lié à la progression des importations albanaïses (+16 % en 2008), qui ont atteint 3,59 Md EUR, soit 44 % du PIB. En sens inverse, les importations françaises d'Albanie ont progressé plus vite encore (+20,5 %), dépassant 20 MEUR, d'où une légère baisse (-1,6 M EUR) de notre modeste excédent commercial.

Mais l'Albanie demeure un partenaire commercial limité de la France : 150^{ème} client et 138^{ème} fournisseur, à parité avec la Namibie.

Les investissements directs français en Albanie, bien qu'encore limités, progressent en même temps que l'ensemble des investissements directs étrangers (IDE) qui ont été de + 16% en 2006. Cependant, L'adhésion à l'Otan de l'Albanie au sommet de Strasbourg-Kehl (avril 2009) devrait être un signal positif capable d'encourager les investisseurs étrangers.

Si la situation économique est en cours de stabilisation, l'environnement des affaires reste encore peu attractif pour les investisseurs étrangers. L'Albanie est classée en catégorie 6/7 de primes par l'OCDE.

Coopération culturelle, scientifique et technique

Nos relations bilatérales sont anciennes et institutionnalisées par le Traité d'entente, d'amitié et de coopération de 1994. Notre coopération est aujourd'hui résolument tournée vers des projets concrets destinés à accompagner le processus de modernisation engagé par le pays.

a. Notre coopération administrative et institutionnelle est principalement axée sur l'instauration d'un Etat de droit et la lutte contre la criminalité organisée ainsi que le renforcement des structures administratives et judiciaires.

b. Dans le domaine culturel, notre action la plus visible est notre soutien à la rénovation et à la préservation des fresques de Voskopojë (inscrites sur la liste de l'Unesco des cent sites les plus menacés au monde) avec l'association Patrimoine sans frontières. Notre présence archéologique en Albanie est ancienne et reconnue (les premières fouilles franco-albanaises datent de 1925) et nourrit une coopération bilatérale riche. La France participe notamment à des chantiers de fouilles à Apollonia, à Durrës et à Sovjan.

c. La coopération linguistique et éducative porte essentiellement sur le renforcement des structures d'apprentissage du français. Environ 30% d'élèves apprennent le français dans les écoles publiques (jusqu'à l'âge de 15 ans), qui reste la seconde langue d'apprentissage dans l'enseignement public après l'anglais et malgré la concurrence de l'italien et du grec. Quatre Alliances Françaises fonctionnent à Tirana, Elbasan, Korçë et Shkodër. Une semaine de la francophonie est réalisée chaque année avec un partenariat de la mairie de Tirana, membre de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

d. La coopération scientifique et universitaire consiste principalement en un programme de bourses, majoritairement de master 2 et de doctorat en co-tutelle. Des accords de coopération lient l'Université de Bordeaux avec la faculté de gestion de l'école polytechnique de Tirana et la faculté de droit de l'Université de Tirana. Par ailleurs, la France est le 5ème pays d'accueil des étudiants albanais (derrière l'Italie, la Grèce, les Etats-Unis et la Turquie). Ils étaient plus de 450 à y étudier en 2007/08, soit une augmentation de 34% en 6 ans.

e. La coopération technique a été relancée dans les domaines de la médecine (dans les domaines de la gestion hospitalière et celui de la transfusion sanguine), de l'agriculture et de l'environnement.

f. Dans le domaine audiovisuel, le renouvellement de la licence de TV5 en 2008 et le financement -privé- de la diffusion de RFI sur tout le territoire font de l'Albanie le seul pays de la région à avoir simultanément les licences radio et télévision en français au niveau national.

ANNEXE 3 – LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ALBANIE



La situation économique et financière de l'Albanie à la mi-2008

8 septembre 2008

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

© MINEIE – DGTPE

Introduction

Les indicateurs économiques sont bien orientés, deux ans après la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

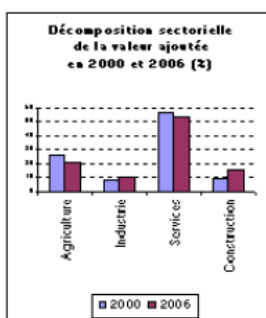
Contexte politique et économique

Deux ans après la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne (12 juin 2006), un peu plus d'un an après la tenue de l'élection présidentielle (20 juillet 2007), la situation politique se caractérise par une réelle stabilisation. L'intégration euro-atlantique de l'Albanie se poursuit, par ailleurs, puisqu'un protocole d'adhésion (en attente de ratification) a été signé début juillet avec les Etats membres de l'OTAN.

Le FMI a approuvé, fin juillet 2008, la cinquième et avant-dernière revue de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, dont bénéficie l'Albanie depuis février 2006. Les performances économiques du pays sont évaluées positivement en dépit de la dégradation de la conjoncture mondiale. Mais elles ne doivent pas occulter les éléments de vulnérabilité et la recherche de résultats tangibles en matière de réformes structurelles.

La croissance se poursuit

Activité économique dynamique malgré un regain, toutefois contenu, des tensions inflationnistes



Source : FMI

La croissance réelle du PIB en 2007 est estimée à 6,0 % (5,4 % en 2006), le même taux étant prévu pour 2008. Le PIB nominal s'élève à près de 8 Md EUR, dont près de la moitié est générée par le secteur des services. La pénurie d'énergie électrique et la conduite incertaine des réformes structurelles clés pèsent toutefois sur les perspectives de croissance.

Malgré un rythme de croissance soutenu, l'Albanie affiche en 2007 le PIB par habitant le plus faible dans les Balkans (hors Kosovo), de 2 503 EUR (3 426 USD, soit +54,3 % par rapport à 2003). Selon Eurostat, il représentait 21 % du PIB moyen par habitant de l'UE27 en 2007.

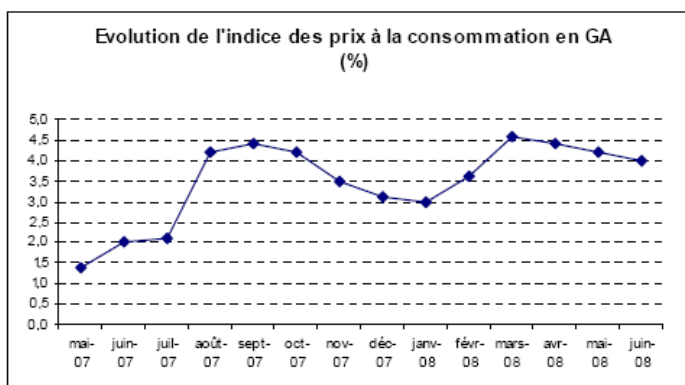
Le taux d'inflation en glissement annuel (GA) s'est élevé à 3,1 % fin 2007, conforme à l'objectif de la Banque centrale (3,0 % ± 1,0 %). En raison des pressions inflationnistes alimentées par la sécheresse estivale et par l'augmentation des prix mondiaux des matières premières, L'institut

L'économie étant largement euroisée, le principal canal de transmission de la politique monétaire est le taux de change.

La Banque centrale a décidé, le 30 juillet 2008, de maintenir son taux directeur à 6,25 %, choix qui s'explique par le recul en juin de la croissance des prix.

L'Albanie se distingue actuellement par la croissance des prix la plus faible de la région.

d'émission avait relevé son taux directeur à trois reprises en 2007, le portant à 6,25 %. Mi-2008, l'Albanie continue de se démarquer des autres pays de la région par la relative modération du regain d'inflation (4,0 % en glissement annuel/GA en juin), provenant essentiellement du renchérissement des prix des produits énergétiques et des importations.



Source : Banque centrale d'Albanie

La fiabilité du taux de chômage est discutable en raison de l'ampleur de l'économie informelle, évaluée selon certaines estimations à près de 60 % du PIB.

Le taux de chômage a poursuivi sa décline pour atteindre 13,2 % au quatrième trimestre 2007, soit 142 821 chômeurs (contre 13,9 %, soit 149 486 chômeurs au quatrième trimestre 2006). Le nombre des personnes employées était de 939 000 au quatrième trimestre 2007 (+0,4 % par rapport à la même période en 2006).

Selon les statistiques officielles, le salaire moyen mensuel brut dans le secteur public est estimé à 293 EUR au quatrième trimestre 2007 (+13,5 % par rapport à la même période en 2006). Les données sur les rémunérations dans le secteur privé ne sont pas disponibles.

Politique budgétaire

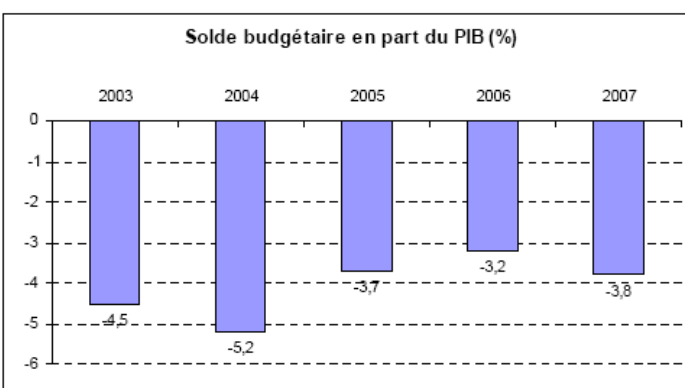
Déficit des finances publiques

La mise en place d'un impôt à taux unique de 10 % sur le revenu et sur les bénéfices date de janvier 2008.

Le déficit budgétaire s'est élevé à 307,6 M EUR fin 2007, soit -3,8 % du PIB (-3,2 % du PIB en 2006). Les recettes budgétaires ont représenté 25,5 % du PIB dont 23,4 % de recettes fiscales. Les dépenses ont été équivalentes à 29,3 % du PIB.

Les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 5,9 % du PIB en 2007, contre 5,6 % en 2006.

Le budget 2008 repose sur l'hypothèse d'une croissance réelle du PIB de 6 %, d'un taux d'inflation moyenne de 3 % et d'un PIB nominal de 8,8 Md EUR.



Source : FMI

Le gouvernement prévoit de consacrer en 2008 près de 30 % des dépenses publiques (872,5 M EUR) aux investissements, principalement dans les infrastructures, le système de santé et l'éducation.

Le projet de budget 2008 prévoyait initialement un déficit de l'ordre de -7,9 % du PIB projeté, des recettes et des dépenses équivalant, respectivement à 26,4 % et à 34,3 % du PIB. Avec le collectif budgétaire de juillet 2008, l'objectif de déficit a été réduit à -5,2 % du PIB. D'après le ministère des Finances, des recettes supplémentaires proviendraient de la vente du distributeur et raffineur de pétrole ARMO et d'une hausse des recettes douanières et fiscales.

Après cinq mois d'excédents budgétaires, un déficit de l'ordre de 23 M EUR (environ 0,3 % du PIB prévu pour l'année) a été enregistré à l'issue du premier semestre 2008. Les dépenses budgétaires ont atteint 1,12 Md EUR alors que les recettes se sont élevées à 1,09 M EUR (dont 37 % de TVA).

La dette publique demeure élevée mais n'a cessé de se réduire en part du PIB au cours des sept dernières années, passant de 66,0 % en 2001 à 53,1 % en 2007 (4,3 Md EUR), grâce à une politique budgétaire prudente et à une appréciation de la monnaie.

Comptes extérieurs

Dégradation du déficit courant

Les exportations ont progressé de 20,7 % entre 2006 et 2007, et les importations de 24,8 %.

D'après les estimations du FMI, la dégradation du solde courant en 2007 (-9,2 % du PIB contre -5,6 % en 2006) s'explique principalement par des facteurs conjoncturels tels que la sécheresse estivale, la crise énergétique et la hausse des dépenses d'investissement.

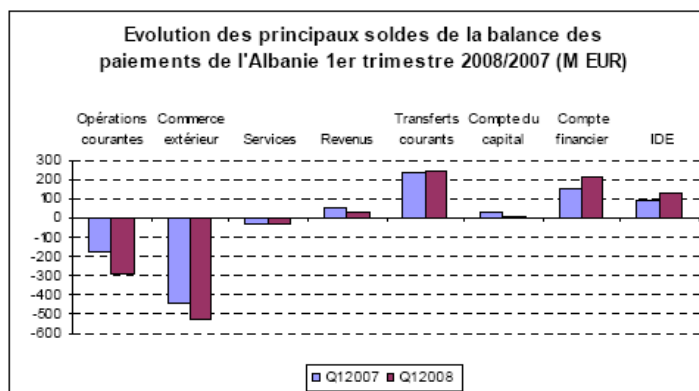
Au premier semestre 2008, la progression des exportations par rapport à la même période en 2007 a dépassé celle des importations (+18,1 % contre +15,6 %).

Selon les dernières données du FMI, le déficit courant s'est chiffré à 725 M EUR fin 2007 (-9,2 % du PIB), en hausse de 79 % par rapport à 2006. L'amélioration de la balance des services et la hausse des revenus nets ont été plus que compensés par la dégradation du déficit commercial, en progression de 25% (à 2,1 Md EUR). Le taux de couverture des importations par les exportations a été de 27,2 %, au même niveau qu'en 2006.

Les transferts de la diaspora ont atteint 1,1 Md EUR (+4,2 % par rapport à 2006 : 13,5 % du PIB), finançant ainsi le déficit courant à hauteur de 147,3 %. Il faut noter la forte progression des IDE (+84,2 %), évalués à 477 M EUR, en raison de la privatisation de l'opérateur public de téléphonie fixe ALBTELECOM.

La dette extérieure a diminué de 25,3 % du PIB en 2002 à 18,0 % du PIB en 2007.

Les réserves de change ont atteint 1,47 Md EUR fin 2007, soit une couverture des importations de biens et services de 3,7 mois.



Source : Banque centrale d'Albanie

Perspectives

Principaux défis dans les années à venir

Les services du FMI relèvent cinq défis auxquels les autorités devront répondre dans les années à venir :

La forte croissance du crédit, essentiellement financée par un secteur bancaire à capitaux étrangers, constitue une source d'instabilité.

L'amélioration de l'approvisionnement en énergie électrique contribuera directement à l'accroissement de l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers.

- poursuivre une politique macro-économique permettant de contenir l'inflation dans un contexte mondial moins favorable ;
- améliorer le climat des affaires afin de maintenir un rythme accéléré des gains de productivité ;
- assurer la stabilité financière et externe du pays. Le niveau actuellement élevé du déficit courant souligne la nécessité d'une diversification de l'appareil exportateur.
- ancrer la politique budgétaire, soumise à des pressions grandissantes pour une hausse des dépenses ;
- accélérer la réforme du secteur de l'électricité, qui, malgré la mise en œuvre de sept plans d'actions soutenus par la Banque mondiale, reste affecté par des problèmes chroniques de déficits.

En dépit des progrès réalisés au cours des années écoulées, la poursuite des réformes structurelles en matière de lutte contre la corruption, d'amélioration du climat des affaires, de sécurité des droits de propriété, de transparence du système judiciaire et de développement des infrastructures, est une condition *sine qua non* d'une croissance durable de l'économie albanaise.

Pour aller plus loin...

Les prestations du réseau Ubifrance et les Missions Economiques :

Le correspondant en Albanie de la Mission Economique Danube-Balkans se tient à votre disposition pour vous aider à prospecter le marché bulgare. Il est en mesure de réaliser différents types de prestations personnalisées. Vous trouverez davantage d'informations sur le site web suivant: www.ubifrance.fr, rubrique Contacts commerciaux.

Les publications périodiques :

Recevez chaque mois par messagerie la **Lettre régionale Europe-Balkans**, publiée par les différentes Missions économiques couvrant : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro, la Roumanie et la Serbie. Abonnement : belgrade@missioneco.org – Tarif annuel (11 numéros) : 77 € HT.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de SOFIA (adresser les demandes à sofia@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Économique
Adresse : 21A, rue Oborishté
3^{ème} étage
SOFIA 1504
BULGARIE
Rédigée par : Petia DIMITROVA
Revue par : Jérôme DESTOMBES
Paul HUNSINGER
Version originelle du 8 septembre 2008